

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

**ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**28E SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

MARS 2018

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

**INTERVENTION DE M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRETAIRE D'ÉTAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Chers collègues,

Nous sommes heureux de nous retrouver, de vous retrouver ici, Monsieur le Ministre, pour ce que j'appellerai une habitude, en tout cas, cela deviendra une habitude ce soir, puisque l'habitude commence la seconde fois, comme on dit, et que c'est la deuxième fois que vous venez et que nous vous recevons avec beaucoup de plaisir. Sans plus tarder, puisque mes collègues m'entendent beaucoup et ils préféreront certainement vous entendre, je vous passe la parole.

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, cher Marc VILLARD,

Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, les Présidents de commissions,

Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger,

Effectivement, quel plaisir d'être retour parmi vous pour cette 28^{ème} session. Six mois se sont déjà écoulés, vous avez raison, Monsieur le Président, depuis notre rendez-vous d'octobre, qui a été un rendez-vous important et solennel, marqué par l'intervention du Président de la République. Nous avons également eu l'occasion d'entourer le ministre des Affaires étrangères au Quai d'Orsay, il nous y avait conviés.

Cette 28^{ème} session est peut-être plus habituelle, mais elle n'en demeure pas moins importante, puisque c'est l'occasion, naturellement, de continuer à avancer sur un certain nombre de sujets que je vais évoquer, mais que vous avez évoqués dans vos travaux, je le sais, puisque nous avons eu l'occasion d'échanger avec les présidents de commission juste avant. Par ailleurs, vous êtes un certain nombre à nous écrire régulièrement pour nous faire part de vos sujets de préoccupation.

Peut-être avant naturellement notre traditionnel questions/réponses, revenir sur cinq sujets.

Un des sujets qui avait donné lieu, de mémoire, au vote d'une résolution lors de la dernière session était, vous le savez, le dispositif alternatif à mettre en place s'agissant de la réserve parlementaire. Le législateur a supprimé la réserve parlementaire et nous étions tous conscients qu'un certain nombre d'associations établies hors de France œuvraient utilement au bénéfice des Français établis hors de France. Il convenait d'y trouver une alternative, et le Président de la République s'y était engagé. Nous avons donc, dans un premier temps, déjà au niveau budgétaire, lors de la discussion et du vote du PLF 2018 à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, isolé un montant de deux millions d'euros qui a été réservé à cette fin. Deux millions d'euros, c'est vraiment, je pense, quasiment à l'euro près, le montant qui était consacré aux associations œuvrant au profit des Français établis hors de France. Un certain nombre de parlementaires, par ailleurs, fléchaient des subventions, plutôt sur l'aide au développement. Nous sommes bien d'accord que ce sont deux choses différentes et donc, nous nous en sommes tenus à ce qui concernait les Français établis hors de France.

Ces deux millions d'euros ont été sanctuarisés dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDSA) et seront prochainement affectés au Programme 151.

Maintenant, une fois que nous avons cette somme qui était sanctuarisée, il fallait réfléchir à une procédure. Vous aviez d'ailleurs fait des propositions et nous étions d'accord pour associer étroitement les élus, les postes, au travers des conseils consulaires et de l'AFE, dans le recueil et l'examen des demandes d'aides présentées localement par des associations.

Comment cela va-t-il se passer ? Très concrètement, nous allons faire un appel à projets. Les associations auront deux mois pour y répondre, présenter leur dossier et les conseils consulaires seront amenés à se prononcer, à faire des propositions, à partir des dossiers qui ont été déposés. Et puis, au niveau national, sera constituée une commission consultative du soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, qui émettra un avis. Elle sera présidée par le Ministre, moi-même ou son représentant. Enfin, une fois les dossiers retenus, l'argent sera délégué aux postes pour exécution.

Nous demandons que les actions contribuent au rayonnement de la France et/ou au soutien des Français de l'étranger à travers des projets de nature caritative, culturelle, éducative ou socio-économique. Je pense qu'à travers ce libellé, on vise assez large, pour permettre à celles et ceux qui, d'ores et déjà, avaient proposé des actions par le passé, de pouvoir continuer à en

proposer. Ces projets, d'ailleurs, pourront compléter des programmes existants d'aides aux Français établis hors de France, gérés localement par les consulats ou les services culturels des ambassades.

Concrètement, nous allons lancer l'appel à projets dans les tout prochains jours, de telle sorte qu'il puisse y avoir la réunion des conseils consulaires d'ici deux à trois mois et surtout, qu'en marge de votre prochaine Assemblée, au mois d'octobre, puisqu'il y aura des représentants de l'AFE dans la commission, des décisions finales soient prises et qu'avant la fin de l'année, les crédits puissent être délégués aux associations.

J'ai pu mesurer qu'il y avait une attente. Un certain nombre d'associations ont pu s'organiser pour faire le pont des dix premiers mois de l'année. Certains parlementaires me signalaient que lorsqu'eux-mêmes présentaient des dossiers de réserve parlementaire, les crédits étaient délégués, non pas immédiatement, mais souvent plus tard dans l'année, donc je ne pense pas qu'on fasse face à des situations irrémédiables.

Voilà pour ce dispositif. Peut-être vous dire un petit mot de la composition de la commission consultative de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger. On va dire que le dispositif désormais ne sera plus la RP, la réserve parlementaire, mais le STAFE, pour Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, STAFE, S-T-A-F-E.

La subvention ne devra pas être la seule source de financement d'un projet. D'ailleurs, je me souviens que dans le cadre de la réserve parlementaire, il y avait aussi des plafonds. L'idée est que le seuil maximum soit fixé à 50 %, de sorte que l'association elle-même ou par d'autres canaux, puisse financer son projet. Par ailleurs, la commission consultative serait composée de trois membres de l'AFE, qu'elle désignerait en son sein, de deux représentants des associations des Français de l'étranger, de quatre représentants de l'administration et du ministre ou son représentant, avec voix prépondérante. Cela fait une commission à dix. Je crois que c'est un bon format pour arriver à travailler dans de bonnes conditions.

Le Parlement ayant de lui-même restreint les possibilités de participation de ses membres aux organismes publics, dans le cadre de la loi organique pour la confiance dans la vie politique, aucun parlementaire ne peut, aux termes de la loi, siéger dans ce type de commissions. D'autres commissions sont également concernées. Naturellement, libre à eux de nous signaler également des dossiers ou des appréciations, s'ils le souhaitent par ailleurs.

Voilà pour le détail de ce dispositif. Je crois que nous sommes dans une philosophie qui était quand même, dans les grandes lignes, assez partagée, et l'engagement a été tenu de trouver une solution. Il a fallu œuvrer à travers les méandres de Bercy parfois, mais nous y sommes arrivés, et c'est le principal. Je suis convaincu que ce dispositif permettra de continuer à apporter un soutien à un certain nombre d'associations qui, je le vois dans mes déplacements, sont très utiles, que ce soit en matière de bourses, d'insertion ou les anciens combattants, par exemple.

Sur la réforme de la CFE, vous savez que la Caisse des Français de l'étranger est visée par une proposition de loi qui a été débattue et adoptée à l'unanimité au Sénat. J'avais pu recevoir son président. Alain-Pierre était là également. Et donc, cette réforme va permettre à la Caisse de proposer aux adhérents des tarifs plus concurrentiels et un niveau de prise en charge plus clair et plus lisible. L'objectif est naturellement d'avoir un accroissement significatif du nombre d'affiliés.

Reste l'étape de l'Assemblée nationale et donc, je sais qu'Anne GENETET y veille plus particulièrement, même si c'est la commission des affaires sociales qui, je pense, devrait être saisie. Voilà un chantier qui devrait déboucher maintenant prochainement.

Un des grands sujets de préoccupation – et nous l'avons bien en tête – c'est l'avenir de l'AEFE. Nous avons déjà eu cet échange à l'occasion de la session d'octobre. Le Président de la République, depuis, a pu réaffirmer l'engagement qu'il avait pris, d'ailleurs, de la préservation des crédits de l'Agence en 2018 et 2019. Il l'a redit récemment à Tunis et à Dakar, les 1^{er} et 2 février lors de ses discours devant la communauté française, avec un engagement ferme. Ses moyens seront totalement maintenus, cela veut dire y compris sans aucune coupe ni en amont ni en gestion. Parce qu'on sait ce que c'est parfois aussi en cours de gestion que sont décidées les coupes. Je vous confirme que le Président de la République nous a demandés, à Jean-Yves LE DRIAN et moi-même, en lien avec Jean-Michel BLANQUER, des propositions pour cet été, afin de réformer l'Agence. Nous voyons bien que nous sommes au bout de la logique du rabot, laquelle n'est pas satisfaisante, et qu'il nous appartient de consolider le modèle existant et de l'adapter. Très clairement, nous avons besoin d'être créatifs. La commission s'est penchée dessus, puisque Pascale SEUX a évoqué un certain nombre de pistes. Au Quai d'Orsay, nous avons mis en place aussi un groupe de travail, pour l'instant au niveau technique, qui associe naturellement la DFAE, la DGM, l'Inspection générale, mais également les services du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que l'AEFE. Donc, un groupe de travail au niveau du Secrétaire général, techniquement, pour débroussailler un certain nombre de données. Naturellement, ensuite, nous aurons une discussion politique sur la stratégie, les enjeux, les orientations et donc les moyens et comment tout cela s'organisera. C'est un échange que j'aurai avec vos représentants, avec les parlementaires, naturellement et donc, je pense que c'est un chantier qui devrait déboucher, maintenant, à l'été.

Il y a naturellement des inquiétudes. Pour autant, je rappelle que cela reste vraiment la première priorité de notre diplomatie d'influence, c'est 60 % du programme 185. Ce n'est pas rien et surtout, nous voyons sur le terrain des établissements qui

continuent à innover, à s'étendre. Cela continue à construire, c'est un très bel outil. Maintenant, nous devons effectivement arriver à trouver des pistes pour le conforter.

Rendez-vous dans quelques mois, maintenant et puis, je ne pourrai m'empêcher d'évoquer un sujet hélas d'actualité, qui est celui de la sécurité, puisqu'effectivement, je sais que vous en avez parlé au cours de la semaine. Le 2 mars dernier, d'ailleurs, notre ambassade à Ouagadougou était ciblée par une attaque terroriste, en même temps que l'état-major des armées burkinabés. Vraiment, quatrième attaque en deux ans dans la capitale du Burkina Faso. Cela traduit clairement un niveau de menace qui a mené le ministère à relever ses recommandations de sécurité et qui, aujourd'hui, rejoignent un niveau de vigilance que nos conseils aux voyageurs appliquent aux pays du Sahel. Comme le Président de la République l'a dit dans son discours aux ambassadeurs, la sécurité, c'est vraiment la raison d'être de notre diplomatie. Nous voyons bien que le niveau de menace, au-delà de cet aspect-là, à l'étranger, reste très fort. Les menaces d'enlèvements de ressortissants français, cette menace de mort préoccupante, non seulement au Sahel, mais dans le bassin du lac Tchad, au Yémen, en Afghanistan, nos compatriotes sont exposés dans leurs déplacements professionnels, comme les résidents et donc, nos dispositifs s'améliorent sans cesse, pour répondre à la responsabilité de protection qui est la nôtre. D'ailleurs, je sais qu'il y a eu un échange entre une partie des membres de votre assemblée avec le CdCS. Cet échange instructif a été très instructif et ce CdCS est vraiment aussi un très bel outil. Je veux leur rendre hommage. Il est devenu maintenant une référence à travers un certain nombre de ses outils, à travers les conseils aux voyageurs. Naturellement, les plans de sécurité de nos communautés doivent être adaptés à chaque contexte local et nous devons renforcer les liens avec tous les acteurs, les chefs d'îlots, naturellement, très importants.

Je veux insister aussi en ce qui concerne la sécurité, sur l'action de prévention, parce que nous avons aussi parfois d'autres dimensions qui peuvent être inquiétantes. J'étais à Madagascar hier, qui a été touchée par une épidémie de peste et je dois dire que l'ambassade, je l'ai vue, a été réactive, a procédé à la distribution de kits médicaux destinés aux consuls honoraires, aux emprises scolaires. Il y a vraiment eu une équipe médicale française projetée pour la coordination des ambulances. Je trouve qu'il y a une belle coordination et cela montre que l'on doit, pour toutes ces menaces, qu'elles soient terroristes, sanitaires ou autres, être particulièrement vigilants.

Le CdCS, de ce point de vue-là justement, a conduit en 2017, 21 missions de conseil et de formation auprès de nos postes et 18 missions d'audit et d'installation de réseaux de télécommunication. C'est un effort soutenu qui est adapté à l'évolution des menaces. Il y a également toute une campagne de formation aux mesures d'assistance à apporter à nos compatriotes après un attentat. Cela a été focalisé sur l'Europe, parce que nous avons été touchés, hélas, dans plusieurs pays européens.

Je crois qu'il faut toujours que l'on continue à avoir à l'esprit de sensibiliser nos compatriotes, pour vraiment rappeler tous les risques dans l'organisation parfois des déplacements, de respecter les recommandations de sécurité, de renseigner les plans de sécurité en se localisant. Bref, faire en sorte que nous soyons au maximum préparés et encore une fois, hommage à vous toutes et vous tous, parce que je sais que vous y contribuez souvent de façon volontaire et un certain nombre d'entre vous, parfois, ont la double casquette et sont également chef d'îlot. C'est vraiment important.

Enfin, cinquième point, c'est naturellement la réforme de la représentation des Français de l'étranger. Le Président de la République avait, dans son propos, ici même, évoqué ce sujet, puisque vous le savez, il y a également sur le territoire national un certain nombre de réformes liées à la représentation électorale, à l'Assemblée, au Sénat, au Conseil économique et social, et donc, nous avons été chargés de réfléchir à cela. Et contrairement à ce qui a pu être écrit, moi, je suis rentré dans ce chantier sans idée préconçue. D'ailleurs, je ne vous annoncerai pas une réforme « ex catédra » aujourd'hui, pour la bonne et simple raison que la concertation se poursuit. Je l'ai ouverte fin janvier en recevant d'ailleurs en priorité le Bureau élargi de l'AFE. Ensuite, j'ai reçu les parlementaires, députés, sénateurs, ainsi que les représentants des associations. Ensuite, j'ai tenu également à ce qu'on puisse lancer une consultation de l'ensemble des conseillers consulaires et je vais vous en donner peut-être une synthèse. C'est une consultation qui a été assez bien renseignée en termes de nombre de participants. Sur les 442 conseillers consulaires, nous avons eu 312 réponses et, si je rentre dans le détail, voulez-vous savoir quelles sont les circonscriptions qui ont le mieux répondu ? La 4^{ème} circonscription : 84 % des conseillers consulaires ont répondu. Et la lanterne rouge, 6^{ème} circonscription : 21 % !

Dans le détail, se sont déclarés également conseillers à l'AFE, 73 répondants (donc 27 n'ont pas répondu) et 150 ne se sont pas déclarés répondants. Cela fait 223, parce qu'il s'agit des questionnaires complets. Nous avons eu 312 réponses, mais 223 sont allés au bout du questionnaire. Manifestement... il y en a qui ont décroché en cours de route.

Quelques éléments statistiques aux réponses. Je suis désolé, parce que la partie contribution libre était un petit peu contrainte, il fallait faire un tweet en fait. Mais, un certain nombre d'entre vous nous ont, compte tenu du manque de place, adressé directement des contributions complémentaires par mail ou par courrier, et je les en remercie.

À la question « comment jugez-vous les moyens mis à votre disposition pour exercer votre mandat », il faut dire que les très insuffisants et insuffisants font quand même le gros du bataillon, 95 + 80 = 175, versus très satisfaisants, satisfaisants et raisonnables pour 57 personnes. Ce sujet des moyens est au premier plan. Après, quand on affine, justement sur les moyens qui étaient envisagés comme étant ceux qui vous paraissaient les plus importants à accroître, ceux qui arrivent en première position

sont un meilleur accès à une formation « spécialisée » dans le domaine consulaire. C'est donc l'aspect formation qui arrive en tête. 21 % des répondants ont placé cette proposition en 1. Ensuite, 17 % ont souhaité une augmentation de l'indemnité semestrielle. 12 % ont souhaité en priorité 1 – parce que vous pouviez donner plusieurs priorités – l'amélioration des conditions matérielles des permanences consulaires.

Après, on demandait quel était le canal le plus pertinent pour faire connaître à Paris les préoccupations des électeurs. Vous avez placé les conseillers consulaires en 1 à 25 %, suivi en deux par l'AFE (20 %), et se suivent les assemblées parlementaires, Assemblée nationale 13 % et Sénat 12 %.

« Pensez-vous que le mode de scrutin actuel pour l'élection des conseillers consulaires est trop complexe » ? 140 non versus 67 oui, donc deux tiers un tiers.

S'agissant du système de représentation des Français à l'étranger, « est-il suffisamment lisible ou insuffisamment lisible ? ». Il est insuffisamment lisible pour une grande majorité des répondants : 146 versus 50.

Nous voyons bien qu'il y a cet enjeu de lisibilité aussi qui est particulièrement présent, mais nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Il y également – cela avait été évoqué dans les consultations avec le Bureau élargi et les parlementaires, mais cela ressort aussi dans le questionnaire – peut-être le souhait d'évoluer sur le vocabulaire : conseiller consulaire ou délégué consulaire, souvent induits en erreur par rapport à l'action des consulats en eux-mêmes. 123 répondants versus 20 estiment justement que le vocabulaire est trompeur. Donc, je pense qu'il faut que l'on y réfléchisse et que l'on soit créatif.

Souci de clarification des compétences aussi, très largement : 135 versus 8. Et du coup, puisque c'est lié à la lisibilité, une grande majorité pense que le nombre de niveaux de représentation est trop élevé : 90 versus 54.

Ensuite, à partir de cette question sur les niveaux, on demandait quels niveaux de représentation sont à privilégier. Dans l'ordre, sont arrivés les conseillers consulaires à 45 % en priorité 1, les conseillers AFE en deux avec 36 %, en trois les députés avec 17 % et en quatre les sénateurs avec 16 %.

Et puis ensuite, à travers les petites contributions qui ont été apportées, je peux vous donner un petit peu des verbatims. Sur les conseillers consulaires, être considérés comme des vrais élus, être réellement écoutés et consultés, de l'audace et du symbole, un conseiller consulaire comme officier d'état civil – je vous les donne en vrac – revoir la composition des conseils consulaires. Bref, voilà, il y a beaucoup de choses, mais ce qui ressort, c'est un manque de lisibilité et de visibilité, c'est ce à quoi il faut que nous nous attachions un peu à répondre.

Donc, voilà un petit peu en avant-première les grandes tendances des réponses de la consultation des conseillers consulaires. Finalement, ce que l'on constate à travers les discussions que nous avons eues fin janvier, je crois qu'il y a quand même quelques points de convergence qui sont apparus. Un, l'idée de conserver une représentation de proximité – on le voit à travers ces résultats aussi – qui ait les moyens d'agir efficacement. Le constat est unanime sur l'utilité et l'apport des conseillers consulaires dans la représentation et dans l'action locale. Par ailleurs, dans les sujets de convergence, il y a le fait de rendre plus lisible pour l'électeur le système actuel. Ce sont les histoires de dénomination, parce que souvent, il y a assimilation avec des agents de l'administration consulaire. C'est un sujet. La formation est revenue, qui était d'ailleurs dans les discussions que nous avons eues fin janvier, pour vous aider dans l'exercice du mandat. Et puis, après, dans les discussions que nous avons eues, il y avait naturellement l'idée de conserver un relai au niveau national. Il y a une unanimité sur le principe. Après, différentes réponses étaient apportées. Pour partie, il y a le souhait de conserver une AFE. D'autres ont évoqué l'idée d'avoir plutôt une association comme les maires de France. Certains ont évoqué cela. Pour le coup, il n'y a pas eu d'unanimité sur un dispositif plus qu'un autre. Ce qui est apparu quand même, c'est aussi la nécessité de renforcer le lien entre vous-mêmes et les parlementaires, pour qu'il y ait un effet d'entraînement des travaux qui sont produits et que cela quitte aussi l'enceinte de l'AFE, pour pouvoir après s'inscrire dans la dynamique des autres assemblées. Tous ces points alimentent aujourd'hui la réflexion. J'avoue qu'il était très utile d'avoir les échanges de fin janvier avec les uns et les autres. Je pense que maintenant, compte tenu aussi des travaux que vous avez conduits, parce que je sais aussi que vous en avez beaucoup parlé hier, la commission des lois a planché, et donc, tout cela va aussi enrichir notre réflexion. Viendra à un moment aussi, le temps de la décision, au regard de tous ces éléments, des consultations, du rendu de l'enquête, de vos travaux ici, commission et plénière. Ce sera l'occasion, après, de partager cela ensemble, pour parfaire un dispositif qui concilie tout cela.

Pour moi, le point d'entrée n'est pas budgétaire. Je ne suis pas là pour chercher des économies. En revanche, je sais que je ne peux pas non plus alourdir la facture. Cela fait donc partie des paramètres à prendre en compte.

Voilà un petit peu, en propos préalable, quelques éléments sur différents dossiers d'actualité. Je vous propose de m'arrêter là pour vous écouter, entendre vos questions, vos remarques ou vos suggestions. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

J'avoue avoir un petit problème sur le déroulé. Nous avons prévu deux choses, pour commencer, à la fois une présentation par le président de la commission des lois, des travaux qui ont été menés hier. Il me semblerait logique de commencer par cela, suivi d'une expression des présidents de groupe. Je crois qu'il serait logique, si vous en êtes d'accord, de commencer par la présentation des travaux qui ont été menés hier.

Puisque vous avez l'air d'en être d'accord, je demande à M. Olivier PITON de nous rejoindre pour nous faire la présentation des travaux qui ont été menés hier par notre Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les conseillers consulaires et AFE,

Mesdames et Messieurs de l'administration,

Je voudrais commencer, Monsieur le Ministre, par ce que vous avez dit à l'instant, sur les conclusions rendues à propos de la consultation des conseillers consulaires, d'abord pour vous féliciter d'avoir organisé cette consultation. Effectivement, il y avait visiblement une demande. Le nombre de réponses est conséquent, à défaut d'être énorme, il est néanmoins très prégnant et moi, ce qui m'a frappé dans vos conclusions, c'est que vous avez utilisé deux mots qui nous vont très bien. C'est d'abord le besoin de proximité, deuxièmement le besoin de lisibilité. Le seul point sur lequel je me permettrai peut-être de ne pas être totalement en accord avec vos conclusions, si j'ai bien entendu ce que vous disiez au moment où vous égrainiez les réponses, c'est que certes, il y a une majorité qui s'est exprimée en faveur du maintien des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité, 25 % à 20 % - je parlais de la première question - nous avons, en termes de représentativité, les élus de l'AFE qui sont présents, donc il y a une forte demande également du fait que l'Assemblée des Français de l'étranger continue à jouer son rôle d'assemblée consultative. C'était important, de mon point de vue, après la proximité, après la lisibilité, de mettre en troisième point l'importance de l'AFE comme assemblée consultative pour les pouvoirs publics.

Ensuite, je voulais aussi vous remercier d'avoir très tôt organisé un certain nombre de travaux et de rapprochements. D'une part, vous l'avez rappelé, vous avez réuni l'ensemble des acteurs à la fin du mois de janvier. La commission des lois, elle, a commencé, dans le cadre du groupe de travail, dont le Rapporteur est Daphna POZNANSKI, à travailler dès le mois d'octobre. Nous avons soumis un certain nombre de propositions pour vous permettre d'alimenter votre propre réflexion, à l'occasion justement de nos rencontres, d'une part avec les membres du bureau élargi et les parlementaires. Et puis, nous avons poursuivi notre discussion, nos propositions, nos pistes, nous avons continué à les explorer. Elles s'intègrent dans un plus vaste dispositif, ce qui est toujours très intéressant. Cela prouve qu'il y a une vraie demande, - je vais en citer deux - d'une part, du sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA qui a proposé un rapport il y a quelques semaines, et puis de la part des députés de la majorité qui ont également fait un certain nombre de propositions, il y a quelques jours.

La commission des lois, via son groupe de travail, a énoncé trois principes, que nous avons eu le plaisir de vous remettre tout à l'heure. Premier principe - et cela tombe bien, puisque cela corrobore ce qu'il y a comme conclusions dans le questionnaire, dans la consultation - c'est le maintien de la proximité, c'est-à-dire le maintien des élus en tant que conseillers consulaires, parce que ce sont des élus de proximité reconnus comme tels et qu'il y a un attachement réel, au sein de cette assemblée, pour maintenir ce lien de proximité. Pour être tout à fait honnête, il y a une divergence entre nous, sur le fait de discuter du chiffrage, du nombre de conseillers consulaires à conserver ou non. Au sein de la commission des lois, nous n'avons pas voulu rentrer dans ce chiffrage, pour une raison fort simple : nous n'avons pas les outils pour le faire. Nous avons donc estimé qu'il ne nous appartenait pas, à nous, d'effectuer ce chiffrage. Un certain nombre de nos collègues, pour être tout à fait honnête, ont souhaité qu'il soit mentionné le maintien à 443 conseillers consulaires. Nous avons fait voter une résolution dans laquelle nous ne voulions pas entrer dans ce schéma, tout simplement parce qu'il ne nous apparaissait pas comme étant pertinent. Nous en étions restés au stade des principes. Mais, je tenais évidemment à souligner la contribution de nos collègues de Français du monde.

Le deuxième principe, après ce lien de proximité, c'est le lien de technicité. Il nous apparaît absolument essentiel que les conseillers consulaires puissent faire profiter les pouvoirs publics de leur expérience, de leurs observations, des retours de

terrain qu'ils peuvent avoir et d'en faire profiter ceux qui sont le plus à même de pouvoir le transformer en matière législative, je pense en particulier aux parlementaires. Donc, nous avons voulu aller au-delà de ce qui existe via la loi de 2013, à savoir nous avons demandé, parce que cela nous semble cohérent, que l'ensemble des conseillers consulaires soient membres de l'AFE, non pas pour faire du chiffre, mais tout simplement parce qu'il nous est apparu logique et naturel que tous les conseillers consulaires, avec leur expérience, avec leur vécu, avec leur ressenti, puissent faire profiter les pouvoirs publics de leur propre savoir, d'une certaine manière, et que donc, ils participent, au sein des commissions de l'AFE, au travail d'expert, de vigie, de partenaire des pouvoirs publics. C'était le deuxième point.

Et le troisième point, qui nous est également apparu important, qui est dans les conclusions de la commission des lois, qui concerne plus spécifiquement les conseillers consulaires, il nous est apparu important que l'on sorte de cette anomalie du droit constitutionnel qui consiste à faire présider une assemblée d'élus au suffrage universel par un agent de l'État. Il nous est apparu normal et naturel de demander que, sous couvert de modifications et d'aménagements, les conseils consulaires soient présidés par un conseiller consulaire. C'est quelque chose qui nous permettrait d'arriver – et j'en terminerai là – à ce que nous souhaitons véritablement, c'est-à-dire être des élus à part entière. Non pas des élus à part, mais des élus à part entière. Tout simplement, que nous puissions nous retrouver dans le droit commun de ce qui se passe, par exemple, dans les conseils municipaux. On n'imaginerait pas, par exemple, qu'un conseil municipal soit présidé par le préfet. Cela peut arriver, mais dans des cas extrêmement spécifiques sur lesquels évidemment on ne va pas s'étendre.

Donc, voilà ce que nous avons proposé. Voici les pistes de réflexion que nous vous soumettons. D'abord, conserver le lien de proximité en maintenant évidemment les conseillers consulaires, il y a consensus sur le principe. Deuxième principe, le lien de technicité, pour que les élus ne soient pas isolés, que ce ne soit pas simplement – je dis cela évidemment sans qu'il y ait dans mon propos aucun aspect péjoratif - de simples témoignages, n'ayant pas la possibilité d'exprimer ce qu'ils voient, ce qu'ils constatent, autrement que par des envois, qui sont souvent compliqués à faire parvenir, voie électronique, etc., mais qu'ils aient la possibilité de venir à Paris et de l'exprimer avec force, comme nous le faisons, nous, les 90, deux fois par an. Et troisièmement, dans le cadre plus local, nous avons également souhaité, autre principe, redevenir ou devenir des élus à part entière, des élus comme les autres, ni plus, ni moins et donc, que tout simplement, nous puissions présider aux destinées, à l'ordre du jour, aux décisions qui sont prises au sein de nos conseils consulaires.

J'ai essayé, de manière objective et non pas en tant que membre de l'ADCI, d'exposer les conclusions de la commission des lois. Je terminerai en disant qu'on a toujours la possibilité de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, parce qu'il y a eu effectivement quelques divergences. Optimiste de nature, je pense qu'il vaut mieux prendre le verre à moitié plein. Nous avons, je pense, été d'accord, unis, l'AFE a été unie sur l'essentiel. Reste que cette contribution, je l'espère, alimentera efficacement le gouvernement, le ministre. En tout cas, c'était le but des conclusions rendues par ce groupe de travail à qui je rends hommage, ainsi qu'à la commission des lois, qui a très bien travaillé dans cette affaire.

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Après avoir entendu le président de la commission des lois, je propose que nous entendions les présidents de groupe et donc, suivant le protocole habituel, M. Alain-Pierre MIGNON, président de l'ADCI.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Ministre,

En prenant connaissance de la contribution de certains parlementaires, il nous a semblé important de nourrir leur réflexion en leur donnant un exemple du rôle majeur et essentiel que jouent l'Assemblée des Français de l'étranger et les conseillers à l'AFE. Pour ce faire, nous avons demandé à Geoffrey d'illustrer par une actualité qui est une actualité de quelques semaines, le rôle majeur que cette Assemblée a joué. Je voudrais donc lui passer la parole, pour qu'il nous en parle.

Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je m'excuse auprès de mes collègues, puisque cela va être une redite par rapport aux échanges que nous avons eus hier. En effet, nous avons vécu cette semaine une réunion avec le Centre de crise qui illustre tout à fait ce qui nous paraît être l'aspect

essentiel du binôme et du couple « élus de proximité et de technicité » qui constituent la spécificité de l'AFE. Dans les événements qui ont eu lieu à Ouagadougou, il y a quelques jours seulement, vous êtes certainement informé que nos collègues conseillers consulaires ont été impliqués dans la gestion de la crise, les fonctionnaires de l'ambassade n'étant pas en mesure de communiquer avec la communauté française. L'ambassadeur qui, lui, était à l'extérieur, a sollicité les trois conseillers consulaires pour qu'ils informent la communauté française de la nécessité de se confiner.

Il y a six mois, quand nous nous étions vus ici, je vous avais indiqué que la commission de la sécurité des personnes et des biens avait décidé, à chaque rencontre avec le Centre de crise, d'inviter les conseillers consulaires se trouvant dans des lieux ayant vécu des crises à l'intersession à se joindre à nous pour avoir un retour d'expérience direct auprès du Centre de crise. Quand ils ont accepté de venir, c'était avant l'attaque de Ouagadougou, donc c'était vraiment pour démontrer qu'ils étaient déjà inquiets et qu'ils avaient quelque chose à partager. Il se trouve que nous avons deux conseillers consulaires de Ouagadougou avec nous lors de notre rencontre avec le Centre de crise.

La réunion s'est passée de la manière suivante : le Centre de crise nous a expliqué le déroulé tel qu'il a été vécu au Centre de crise avec les horaires. Ensuite, nous avons cédé la parole à nos collègues et là, le Centre de crise s'est rendu compte que par exemple, l'information qu'il avait par rapport au déroulé, n'était pas exacte. Le Centre de crise pensait que c'était l'ambassade qui avait informé les compatriotes qu'il ne fallait pas se rendre à l'ambassade et qu'il fallait se confiner. Ensuite, par rapport aux horaires tels que les a vécus le Centre de crise, il y avait aussi des différences. Le Centre de crise avait l'impression d'avoir informé la communauté française de façon efficace en envoyant à 11 heures, heure de Paris, un message que nos collègues conseillers consulaires ont reçu à 14 heures, heure de Ouagadougou, cela veut dire 15 heures, heure de Paris. Nous avons donc eu un travail vraiment précis avec le Centre de crise. Vraiment, ils nous ont remerciés de cette réunion. Nous avons pu soulever un certain nombre de points d'amélioration sur lesquels nous allons travailler à l'intersession, faire des propositions – je l'ai évoqué ce midi auprès de vous de façon précise chiffrée – et vraiment, il nous apparaît que ce travail n'est possible que dans le format actuel d'une Assemblée, avec des commissions et des personnes qui se spécialisent dans des sujets et se voient régulièrement. Cela ne nous paraît pas possible dans le cadre d'une espèce de round des Français de l'étranger avec beaucoup de personnes qui se réuniraient une fois par an à Paris.

(Applaudissements).

Avant de redonner la parole à notre président de groupe – et je m'en excuse également auprès de mes collègues et de la personne intéressée, mais il y a ici aujourd'hui des représentants de Haut niveau de la communauté des Français de l'étranger, ils doivent entendre ce que j'ai déjà dit hier, en premier vous, Monsieur le Ministre, mais aussi les parlementaires et les représentants des associations représentatives – comme je vous l'ai expliqué, nos collègues conseillers consulaires ont été sollicités pour informer la communauté française. Une de nos collègues était juste à côté de l'ambassade, dont les vitres ont été soufflées dès le début de l'opération, qui a pris le temps de rester sur place, alors que tous ses collègues étaient partis, pour informer nos compatriotes, sans savoir d'ailleurs comment le faire – c'est un des points dont nous avons parlé avec le Centre de crise et sur lequel nous allons travailler – elle n'avait pas de canevas. Donc, elle est restée, elle a pris le temps de le faire, de se renseigner, de communiquer, jusqu'à être prise sous le feu elle-même, libérée par une colonne de gendarmes burkinabés qui, au début, ont cru qu'elle était une potentielle terroriste, et l'ont exfiltrée avec le Kevlar, le casque lourd, etc. Je pense vraiment devant vous, Monsieur le Ministre, qu'il faut citer à nouveau Martine VORON et la remercier vraiment pour ce qu'elle a fait pour nos compatriotes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci pour ce témoignage et cette présentation. La parole est maintenant à Monsieur Mehdi BENLAHCEN pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voulais commencer par vous remercier de nous avoir reçus le 31 janvier et de nous avoir consultés dans le cadre de la préparation de ce qu'on appelle plus communément la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Cette consultation a nourri nos réflexions au sein du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité et nous avons bien entendu – contrairement à d'autres – ce que vous nous avez rappelé aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle ne se faisait pas dans un

cadre budgétaire contraint, mais que vous saviez pertinemment que vous n'auriez pas les moyens d'augmenter forcément le budget de la représentation des Français de l'étranger.

Ceci étant dit, comme l'ensemble de nos collègues, nous partageons trois priorités.

Premièrement, la proximité. Pour nous, la proximité, cela veut dire le maintien des 443 conseillers consulaires. Là où nous avons des divergences de points de vue avec un certain nombre de nos collègues, c'est que dans un cadre budgétaire restreint, nous savons pertinemment que les 443 conseillers consulaires ne pourront pas venir tous siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger, puisque cela équivaldrait à augmenter le budget. Et comme vous l'avez rappelé dans votre intervention, celui-ci n'augmentera pas.

Donc, je sais qu'il y a des propositions qui ont été faites par certains sénateurs, qui verraient une fusion des conseillers consulaires et des conseillers AFE pour permettre à l'ensemble des conseillers consulaires restants de pouvoir siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il faut être clair : cela signifie la baisse du nombre d'élus et donc, la suppression d'un certain nombre de conseillers consulaires. Nous ne sommes pas pour, parce que cela reviendrait à réduire la proximité. 220 élus dans 130 postes consulaires, cela veut dire qu'en moyenne, nous aurions des postes consulaires avec un à deux élus par poste. Des assemblées d'élus avec un élu face à l'administration ou deux élus face à l'administration, ce ne sont plus des assemblées. Il n'y a pas de débats, il n'y a pas d'échanges d'idées, il n'y a pas de confrontation des points de vue. Donc, pour nous, c'est une mauvaise direction, pour faire simple. Nous sommes très attachés au maintien des deux niveaux, comme je l'ai dit, parce que la proximité passe par les 443 conseillers consulaires – quitte à redéployer, parce que nous sommes d'accord qu'il y a peut-être des endroits où il y en a un petit trop, peut-être des endroits où il n'y en a pas assez. On peut discuter effectivement de certaines dispositions pour redéployer le nombre de conseillers consulaires en fonction aussi de l'évolution de la population française dans certains postes. Mais, cette proximité est difficilement atteignable par une baisse du nombre d'élus. C'est le premier point.

Le deuxième point, la technicité, nous sommes totalement d'accord avec nos collègues, l'Assemblée des Français de l'étranger a une valeur ajoutée qu'il faut lui reconnaître. L'exemple qu'a pris Geoffrey est, sans doute, un très bon exemple. Je pourrais en prendre d'autres, notamment par rapport aux travaux de la commission dans laquelle je sié debate. Je sais que la présidente, Geneviève SUBERVILLE vous a fait une proposition tout à l'heure au repas, par rapport à la création d'un dispositif que nous souhaiterions mettre en place. L'Assemblée des Français de l'étranger essaie de mettre en place des solutions innovantes et comme mes camarades, je suis très interrogatif sur ce qui pourrait émerger comme solution innovante, d'une association des élus Français de l'étranger qui se réunirait une fois par an, qui n'aurait pas vraiment les moyens de siéger en commission et donc de faire émerger des solutions pour les Français de l'étranger. C'est le deuxième point.

Sur la lisibilité, je pense que le manque de lisibilité ne vient pas seulement de la confusion entraînée par le nom des élus. Le manque de lisibilité, comme l'a très bien dit M. Olivier PITON, vient aussi du manque de compétences ou de compétences insuffisantes qui sont dévolues aux élus. Effectivement, comme dans n'importe quelle assemblée, il serait bien qu'elle soit présidée par un élu. Ce qui serait important aussi, parce que l'on juge cette loi après trois ans d'exercice, et cela me semble légèrement insuffisant – nous avons mis 14 ans à réformer l'ancien système, donc nous sommes dans une temporalité totalement différente – ce serait que déjà la loi soit appliquée. Un certain nombre de conseils consulaires, encore aujourd'hui, ne se tiennent pas. Donc, si on pouvait déjà commencer par tenir l'ensemble des conseils consulaires auxquels nous avons droit en tant qu'élus, ce serait déjà une grande avancée. Si on pouvait déjà veiller à l'application de la loi, ce serait une grande avancée et effectivement, accroître nos compétences serait aussi une avancée et permettrait d'améliorer la loi. Il est très difficilement compréhensible pour des élus d'être consultés sur la répartition de subventions, notamment dans le cadre des subventions aux OLES et de voir ces subventions systématiquement retouchées par les commissions parisiennes. Cela donne beaucoup moins de crédit à ces élus qui se réunissent en circonscription et dont on vante la proximité et la connaissance du terrain, avec ce qui est fait réellement à Paris, puisqu'une commission totalement administrative, où les élus sont présents, mais sont très minoritaires, va détricoter tout ce qui a été fait sur le terrain. C'est très compliqué. Donc, la lisibilité, je tenais à vous le dire, elle passe aussi par une meilleure reconnaissance de notre rôle et un accroissement de nos compétences.

Je me permets de réagir aussi aux annonces que vous avez faites. Sur l'AEFE, je pense qu'il faut que le gouvernement ait en tête une vraie stratégie de développement de l'offre éducative française à l'étranger. Je suis élu dans une circonscription où la population française ne cesse de croître, que ce soit au Portugal ou en Espagne, et où, depuis trois ans, nous voyons les listes d'attente d'élèves français se rallonger indéfiniment. Nous sommes donc dans un système, finalement, entrepreneurial assez bizarre, où il y a de la demande et où l'État, qui représente l'offre, n'est pas capable d'offrir plus de places supplémentaires. Soit parce que le système est trop rigide et, par le biais de plafonds d'emploi, de contrats locaux et de contrats résidents, les proviseurs ne peuvent pas ouvrir de structure pédagogique supplémentaire et accueillir plus d'élèves, soit parce que contraints de manière immobilière, les proviseurs ne sont pas en mesure d'agrandir leurs bâtiments et donc d'accueillir plus d'élèves. Je pense qu'il faut avoir cela en tête et je pense – sans prêcher forcément pour ma paroisse – que le contrat de résident ne doit pas être une variable d'ajustement, qu'il est très difficile, moralement, de demander à des gens qu'on a installés à l'étranger, avec la possibilité de pouvoir y rester, qui ont construit leur famille là-bas, qui ont construit leur vie là-bas, de rentrer. Et je pense que

la mobilité ne doit pas être une solution. Vous devriez peut-être réfléchir à des mesures incitatives pour la faciliter, mais ne pas la rendre obligatoire.

Enfin, dernier point, pour terminer sur une note positive, nous nous félicitons de l'annonce sur le dispositif STAFE, puisque nous l'avons promu à l'intérieur de notre groupe. Nous avons fait des propositions en ce sens et nous sommes très contents de voir que les propositions ont été globalement retenues et d'arriver à une forme de consensus sur ce point.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Mehdi.

Pour le groupe CIEL, Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Merci, merci de venir à la rencontre des élus au suffrage universel que nous sommes. Des conseillers à l'AFE bénévoles, ancrés dans nos circonscriptions depuis de nombreuses années et engagés au service de nos compatriotes. Vous le savez, élus, nous sommes aussi et surtout des assistantes sociales, des psychologues, des syndicats d'initiative et tant d'autres choses que ne peuvent être nos sénateurs et députés à Paris. À l'heure de la réduction de la voilure dans le réseau consulaire et d'une réflexion pour une réforme de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger, il faut reconnaître le rôle des élus AFE, véritables partenaires au service de nos communautés et du rayonnement de la France hors de nos frontières. Un de vos prédécesseurs Secrétaire d'État et probable futur maire de Marseille – personal comment – disait de son ministre de tutelle : « Il fait tout, et je m'occupe du reste ». Les consulats font tout et nous, les élus, faisons le reste : Sécurité sociale, santé, retraite, éducation, sécurité et tant de sortes d'interventions, souvent dans l'urgence.

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez auditionnés, consultés, rencontrés et sondés. Vous nous aviez promis un compte rendu. Je ne doute pas que vous l'avez fait et que vous nous l'avez envoyé. Cela étant, nous ne l'avons pas reçu !

Depuis soixante ans, notre représentation a évolué, au gré des réformes et si certains progrès sont à saluer, nous déplorons une limitation de vitesse dans les améliorations bien inférieure aux 80 km/h. Depuis la réforme de 2013, au moins quatre rapports ont été mis en avant. Les progrès, mais aussi les failles de notre représentation. Le rapport FRASSA/LECONTE, le rapport BEZARDIN, plus récemment, il a été mentionné par la commission des lois, le groupe de travail de la commission des lois et enfin, le dossier du sénateur DEL PICCHIA. Des pistes intéressantes ont été avancées, pour une amélioration, tout en relevant à nouveau les failles du système actuel.

Monsieur le Ministre,

Nos propositions sont assez simples. Le groupe CIEL souhaite que les élus de proximité que nous sommes puissent siéger à l'AFE. Nous souhaitons une représentation claire et lisible à un seul niveau, avec de réelles prérogatives et des moyens d'action adaptés à notre mandat, ne se limitant pas à des moyens financiers. Nous souhaitons que la consultation de l'AFE soit rendue systématique et obligatoire sur les sujets impactant les Français de l'étranger, car nous avons une expertise dont il serait dommage de se priver. Toute petite aparté, deux questions orales aujourd'hui, sur deux sujets d'actualité, une sur la réforme du baccalauréat, une sur le service national. Dans les deux cas, j'ai souhaité demander si l'AFE serait consultée sur ces deux projets de réforme qui sont en cours. Apparemment, cela n'est pas prévu, ce que l'on peut regretter, vu l'expertise d'un certain nombre de conseillers, en particulier sur le bac franco-américain, le bac franco-allemand, le bac franco-espagnol et l'option internationale du bac.

Nous souhaitons une réforme de la carte électorale, où le prétexte de proximité, souvent illusoire, ne peut être le seul facteur pris en compte. La plus grande circonscription géographique aux États-Unis a quatre élus, mais ils sont tous à Chicago.

Monsieur le Ministre,

S'il vous plaît, si vous nous proposez du « en même temps », on soutient l'éducation française et la francophonie, mais en même temps on réduit les budgets et les moyens, alors s'il vous plaît, faites en sorte que le « en même temps » soit cohérent pour nous. Nous vous avons fait part de nos souhaits et de nos préoccupations en vous proposant des pistes sérieuses, mais nous

n'avons toujours aucune indication sur vos intentions. Nous vous le demandons, Monsieur le Ministre, évitons les usines à gaz et évitons les réformettes. Soyez visionnaires en donnant aux Français établis hors de France une véritable représentation. Soyez le ministre qui laissera son nom dans l'histoire des Français de l'étranger. Nous voulons croire en vous, Monsieur le Ministre.

Merci.

(Rires et applaudissements).

Monsieur le Président

Nous avons déjà la mère de la réforme avec Madame CONWAY.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Très bon VRP.

Monsieur le Président

On ne pourra pas l'appeler le père de la réforme, mais il faudra bien trouver quelque chose.

Pour finir avec les interventions, M. MAINGUY, au nom des non-inscrits.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Faut-il le rappeler, notre Assemblée issue de 70 ans de volonté politique pour porter les questions liées à l'expatriation et au rayonnement de la France dans le monde à travers la présence, bien sûr, d'un très grand nombre de nos concitoyens à l'étranger, est – et j'espère qu'elle demeurera – un maillon essentiel et j'ose espérer incontournable, de la réactivité de l'État français face aux problèmes de mobilité internationale de ce XXI^{ème} siècle, surtout pour mieux assurer le rayonnement culturel et l'expertise professionnelle de l'identité française à l'international.

Après la loi de réforme de 2013, un grand nombre d'entre nous avait déjà souhaité l'an dernier dresser un point d'étape, un bilan de fonctionnement pour essayer de voir si fonctionnement ou dysfonctionnement il pouvait y avoir, au sein de cette nouvelle forme de l'AFE. Ce travail a été effectué à travers le rapport FRASSA/LECONTE, le rapport BEZARDIN, ainsi que par d'autres études ou rapports issus de notre Assemblée. Il en ressort, Monsieur le Ministre, que certains mécanismes mis en place en 2013 doivent être aujourd'hui revisités pour que notre Assemblée soit sans doute plus performante, toujours au service de nos concitoyens, plus visible, autant en métropole qu'à l'étranger ; plus représentative aussi, des 2,5 millions de Français établis hors de France. Et pour cela, Monsieur le Ministre, il faudrait, comme mes collègues, certains d'entre eux en tout cas, l'ont confirmé, sans doute considérer un seul échelon de représentation par la fusion des conseillers consulaires et des conseillers AFE.

Deuxièmement, il faudrait peut-être revenir aussi au suffrage universel direct pour l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, élément extrêmement important pour légitimer notre service. Il faudrait en troisième lieu revisiter le découpage des circonscriptions AFE, je parle bien des circonscriptions AFE, qui doivent être plus cohérentes, sans doute plus nombreuses, pour que le rôle de conseiller de proximité que doit être le conseiller AFE puisse être exercé pleinement et de façon équitable. Je prends un petit exemple, simplement pour illustrer ce troisième point, j'appartiens, je suis un élu de la circonscription Asie Centrale, Moyen-Orient. Nous avons à gérer 22 pays. 22 pays, c'est ingérable, Monsieur le Ministre !

Quatrièmement et enfin, créer des passerelles institutionnelles valables entre l'Assemblée des Français de l'étranger, le Sénat, l'Assemblée nationale, pour que l'information de terrain transmise par les conseillers AFE puisse aboutir à un véritable travail de synthèse auprès du gouvernement, répondant au mieux aux besoins de nos communautés expatriées.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu le privilège d'appartenir à l'AFE depuis la transformation du Conseil supérieur des Français de l'étranger en Assemblée des Français de l'étranger. J'ai vécu les dix années d'évolution de l'AFE avant la réforme de 2013. Je continue d'exister, au service de notre Assemblée, au service de tous nos concitoyens expatriés, malgré les tempêtes, les crises, qui ont peut-être quelquefois secoué notre institution.

Monsieur le Ministre,

Il vous appartient, comme à nous tous d'ailleurs, de défendre la légitimité du service que nous sommes. Nous sommes au service de nos concitoyens. Nous sommes au service de tous les citoyens français qui ont choisi de rayonner dans le monde et de vivre pleinement la France à l'étranger.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, après ce tour d'horizon, la parole vous revient. Vaste tour d'horizon.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Exactement !

Écoutez, merci, parce que l'expression des différentes sensibilités permet de voir à la fois un certain nombre de points de convergence entre vous, parfois certaines nuances. Maintenant, moi, je dois prendre tout cela et me débrouiller pour répondre aux souhaits de l'ensemble d'entre vous. Effectivement, je revendique l'idée de faire du « en même temps » et je pense que c'est cela qui va nous permettre de nous en sortir. Trêve de plaisanterie, je pense qu'en réalité, il faut savoir se réinventer, être créatif et donc, j'espère bien vous proposer et proposer une copie qui tienne compte d'un certain nombre d'éléments que vous avez mis en avant, la proximité, la technicité. Pour l'instant, je ne peux guère aller au-delà, puisqu'encore une fois, cette session permettait aussi de vous entendre et donc, par définition, moi, ma réflexion n'était pas encore totalement aboutie. Je prends en compte ce qui est dit aujourd'hui. Je vais mouliner cela. Y compris dans des tableaux Excel, parce que comme je l'ai dit, cela ne peut pas coûter plus, même si pour moi, le point d'entrée n'est pas budgétaire. Je pense que nous avons quelque chose de beau et de grand à réinventer. L'objectif n'est pas de laisser un nom, loin de là, c'est que cela fonctionne et que cela fonctionne bien, mieux, que le lien avec un certain nombre d'institutions soit conforté et nous allons nous y appliquer. Voilà.

Peut-être, s'il y a des questions.

Monsieur le Président

Il va y en avoir.

Nous allons passer à la séance des questions et des réponses, autres peut-être que la réforme, parce qu'il faudrait peut-être qu'on aborde d'autres sujets.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président, le vice-Président,

Messieurs les Parlementaires,

Mesdames les Parlementaires,

Chers collègues,

Une circulation de la direction de la Fonction publique (DRH de l'État) interdit depuis l'an dernier aux recrutés locaux de nos consulats et ambassades de se présenter au concours du ministère des Affaires étrangères par la voie interne. Les années de service de ces agents locaux ne sont donc plus prises en compte, puisqu'ils ne sont pas fonctionnaires. C'est une situation dommageable pour eux qui, pour certains, ont eu la chance d'accéder à des postes de cadre supérieur par la voie du concours interne du ministère. C'est d'autant plus dommageable qu'un agent local n'a pas vraiment d'autres opportunités de promotion interne.

Monsieur le Ministre,

Serait-il possible de revenir au régime antérieur, qui permettait aux agents locaux d'accéder aux concours internes du ministère des Affaires étrangères ?

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je voudrais juste poser une simple question. Il me semble que vous aviez dit que vous alliez consulter tous les Français de l'étranger au sujet de cette réforme non parlementaire. Est-ce toujours d'actualité ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Je voudrais vous interroger sur la participation des parents d'élèves au processus de réflexion sur l'avenir de l'ensemble français à l'étranger. Nous avons pris connaissance de diverses modalités de consultation, de concertation, qui ont été prévues. Vous avez parlé du groupe technique de travail au sein de votre administration. Nous avons entendu parler d'une mission parlementaire dont nous savons qu'elle est pour l'instant suspendue. Mais, formellement, nous n'avons pas connaissance d'un mécanisme qui permettrait de consulter de manière large le plus grand nombre de ceux qui sont concernés et les plus gros contributeurs au budget de l'enseignement français à l'étranger, puisque vous savez sans doute que quand on parle du réseau de l'enseignement français à l'étranger, la totalité des frais de scolarité payés par les parents est de 1,8 milliard d'euros au moins. C'était un chiffre en 2015, il a dû augmenter d'au moins 10 % depuis, contre seulement 398 millions d'euros de dotations du budget de l'État à l'AEFE. Je crois donc qu'il est important, à la fois par la responsabilité des parents dans le développement du réseau, par l'expression de la demande insatisfaite dont certains ont parlé, de prendre en compte la capacité des parents à proposer des modalités de gestion mieux adaptées au terrain dans un grand nombre de pays, que ce que le modèle de l'administration française, toujours très centralisé, peut mettre en œuvre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas DE ZIEGLER.

Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

J'ai le sentiment parfois que les Français de l'étranger ont le sentiment personnel d'être un peu les mal-aimés de la communauté nationale. Je m'explique : ils sont vivement sollicités au moment des élections présidentielles, vite oubliés après et mis à contribution financière entre deux mandats. Je ne voudrais pas être focalisé sur les aspects matériels, mais malgré tout, il y a deux sujets importants qui méritent toute attention en ce moment. C'est l'inévitable monstre du Loch Ness de la CSG/CRDS et la notion de résidence principale domicile unique. Les Français de l'étranger ont le sentiment d'être maltraités au sujet de ces deux charges ou de ces deux injustices, parce qu'ils n'ont pas le privilège d'avoir les prestations garanties par le paiement de la CSG/CRDS : ils n'ont pas le droit à l'allocation vieillesse par exemple. Et, dès lors qu'ils ont une résidence en France, c'est traité comme une résidence secondaire, avec les conséquences qui s'y rattachent pour la taxe d'habitation et tout le reste.

J'ai vu un papier qui a circulé récemment, qui s'intitule : « Pistes de réflexion des groupes de députés LREM et MODEM des Français établis hors de France avec la représentation des Français à l'étranger ». Je voudrais juste rappeler aux auteurs de ce papier que les instances où sont évoqués exclusivement les sujets qui intéressent les Français de l'étranger, ce sont les conseils consulaires et l'Assemblée des Français de l'étranger. À savoir que nous sommes les seuls élus, nous représentons les Français de l'étranger, puisque les députés dits des Français de l'étranger sont élus par eux, mais ne les représentent pas, puisqu'ils représentent ensemble collectivement la souveraineté nationale. C'était une précision que je pense importante, à l'aune de ce document.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire d'État.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Si je prends dans l'ordre, sur les recrutés locaux qui ne peuvent pas intégrer par le concours interne, justement, nous sommes en train de travailler en interministériel sur la création d'une sorte de troisième voie, troisième concours pour tous les échelons, catégories A, B et C. Pour l'instant, nous n'avons pas encore d'arbitrage interministériel, mais nous échangeons avec la DGAFP et nous espérons proposer un dispositif qui prenne en compte cela pour 2019.

S'agissant de la réforme de la représentation, effectivement, je souhaite – et j'y ai travaillé à partir du questionnaire qui était adressé aux conseillers consulaires – donner la possibilité aux Français de l'étranger individuellement de pouvoir également y répondre et apporter également leur regard s'ils le souhaitent. Cela va être lancé d'ici quelques jours pour laisser trois à quatre semaines de réponse. Également associer celles et ceux qui le souhaitent et les inviter à apporter leur regard.

S'agissant de la réforme de l'enseignement français à l'étranger, effectivement, pour l'instant, j'ai parlé du dispositif technique. Après, nous rentrerons dans une phrase politique au sens noble du terme et naturellement, je ne conçois pas qu'on fasse une réforme sans associer toutes les parties prenantes et donc, naturellement, les parents d'élèves, nous les consulterons. D'ailleurs, il faut qu'on regarde comment on peut arriver à faire des remontées de terrain, parce que vous l'avez dit, les situations sont aussi très différentes d'un pays à l'autre et d'une géographie à l'autre, et les réponses ne sont pas forcément les mêmes. Je pense qu'il faut que nous trouvions aussi la façon d'avoir des remontées des différentes associations ou des parents d'élèves par géographie, parce que nous ne pouvons pas avoir une réponse qui soit uniforme. Je pense qu'il est temps de rentrer un peu dans du sur-mesure.

S'agissant des sujets fiscaux, justement, le gouvernement a missionné Anne GENETET, députée. Je sais qu'elle a rencontré la commission des finances et donc, elle est très clairement en train de réfléchir sur tous ces sujets-là. Votre réflexion, naturellement, ne lui sera pas étrangère, puisqu'elle suit avec attention tous les travaux et je le lui signalerai.

Voilà pour la première salve de questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Nous sommes avant tout très attachés à notre mandat de conseiller consulaire, comme cela a été très bien rappelé par notre groupe, puisque nous sommes des élus de proximité avant tout. En tant qu'élus de proximité, j'ai trouvé cela important et intéressant vis-à-vis des Français de ma circonscription, de les sonder, par rapport aux décisions que votre gouvernement a prises. Nous les avons interrogés notamment sur les coupes budgétaires concernant l'AEFE, parce que vous, en tant que ministre chargé des Français de l'étranger entre autres, je pense que parfois, il est difficile de se rendre compte de la réalité concrète des mesures, parce que vous ne vivez pas avec les Français de l'étranger. C'est normal, parce que nous sommes éparpillés à travers le monde et l'intérêt de pouvoir vous interpeler et d'échanger avec vous, c'est de vous faire part de cette réalité. J'ai lancé un appel auprès d'eux et j'ai trouvé cela assez représentatif. Cela pourrait concerner absolument toutes les circonscriptions dans le monde. J'ai eu des milliers de retours et plus de cinq cents contributions et témoignages sur l'impact concret qu'ont eu les décisions politiques que vous avez prises. Avec les outils modernes d'aujourd'hui, j'ai tout mis sur une clé USB, donc vous aurez la possibilité de le consulter par vous-mêmes, je vous la remets, et de vérifier concrètement les impacts qu'ont eu vos décisions politiques. J'espère que vous aurez l'occasion de leur répondre directement. Je suis à votre disposition si vous voulez avoir toutes les coordonnées.

Ensuite, j'ai une question plus précise. Vous avez parlé d'une commission consultative au niveau national. Mais, vous ne nous avez pas dit avec quel budget. J'ai fait le calcul par rapport aux réserves parlementaires. Quand on additionne la représentation, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, cela représente 3 millions d'euros par an. Est-ce que vous vous engagez devant la représentation qui est ici, à ce que ce fonds soit alimenté de la même somme que représentait l'ensemble des réserves parlementaires, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

C'est le cas. Oui, je l'ai évoqué.

Monsieur Yan CHANTREL

Donc, vous vous engagez solennellement à ce qu'il y ait 3 millions d'euros.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Attendez, 3 millions, vous mélangez les choux et les carottes. C'était les associations des Français établis hors de France et un certain nombre d'associations.

Monsieur Yan CHANTREL

Non, non. 3 millions, ce n'est que la réserve parlementaire.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Dans les 3 millions, il y avait des associations pour les Français établis hors de France, mais également des associations établies hors de France, qui agissaient dans le domaine du développement. C'est cela que je veux dire. Et là, dans le budget voté par le Parlement, il prévoit 2 millions d'euros, qui seront répartis entre les associations sur appel à projets.

Monsieur Yan CHANTREL

Donc, ce n'est pas 3 millions, c'est 2 millions.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Ce sont 2 millions, je l'ai dit et je le redis.

Monsieur Yan CHANTREL

D'accord. Nous avons perdu 1 million, donc vous confirmez que nous avons perdu 1 million par le biais de cette réforme. La réserve parlementaire, le calcul est très simple : vous prenez 130 000 euros, vous pouvez le faire tout de suite, c'était la moyenne de la réserve parlementaire. Vous additionnez 12 sénateurs et 11 députés, vous faites 23 multipliés par 130 000, cela fait 2,9 millions d'euros. C'était juste pour en avoir la confirmation qu'on puisse en avoir connaissance.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Tous les parlementaires représentant les Français établis hors de France ne donnaient pas forcément toute leur réserve à des associations servant les Français établis hors de France, CQFD. Donc, vous ne pouvez pas faire cette équivalence. Je veux bien que vous fassiez de la politique, mais ne faites pas cette équivalence-là.

Monsieur Yan CHANTREL

C'est un constat, c'est tout. Les Français seront juges.

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de questions ? Je vous trouve bien silencieux, aujourd'hui.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henry LEPELIER.

Monsieur Henry LEPELIER, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

J'avais déjà évoqué cette question de l'accès à l'audiovisuel et en particulier à France Télévision, vous vous en rappellerez certainement, lors de la dernière session et lors d'une rencontre au ministère. Dans le contexte où, en France, on se préoccupe énormément de l'accès plus rapide, de la production audiovisuelle, du cinéma, sur toutes les chaînes, dans un délai parfois même de trois mois après leur diffusion en salle, on s'aperçoit qu'on attend encore les propositions pour les 3,5 millions de Français à l'étranger, pour leur accès direct à France Télévision, de façon qu'ils puissent sortir de certains chemins qui sont parfois qualifiés d'illégaux pour accéder à la télévision, les VPN et les cartes de satellites qui, normalement, ne devraient pas marcher à l'étranger. Ces 3,5 millions devraient avoir un accès en direct à la télévision française, comme cela se fait dans beaucoup de pays, comme en Espagne, c'est un acte citoyen de pouvoir, par exemple, avoir accès à tous les débats présidentiels et parlementaires en direct pour les Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Sur la diffusion hors de France d'un certain nombre de programmes, je crois que le plus simple serait peut-être de saisir le ministre de la Culture, puisqu'il y a une réflexion sur l'audiovisuel public français et donc, dans le périmètre, il y a également ce dispositif qui sert l'étranger. Je vais m'en faire l'écho pour que cette dimension soit étudiée. Après, je ne sais pas quelle sera la nature de la réponse qui pourra être apportée, puisque la réglementation liée aux droits d'auteurs, etc. est particulièrement complexe et donc aux droits de diffusion. Mais voilà, en tout cas, j'ai pris note du sujet.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres questions ? Mme BOULO, on ne prend normalement la parole qu'une fois sur un seul sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

C'est un sujet d'importance. Je voulais simplement vous souligner que la commission des affaires sociales, avec Guy SAVERY et moi-même, nous avons travaillé sur un rapport sur le handicap et la vie à l'international. Nous attirons votre lecture et votre attention bienveillante sur ce sujet. Nous avons émis quatorze propositions phares pour améliorer ne serait-ce que l'information, la situation administrative, la simplification administrative, pour le cas des personnes en situation de handicap. Nous vous l'enverrons sous forme dématérialisée aujourd'hui ou demain, pour vous tenir au courant.

Merci.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Ce sera l'occasion de le transmettre à Sophie CLUZEL, pour que justement, il soit pris en compte. Je sais que vous l'avez rencontrée, l'un ou l'autre, pour prise en compte dans les politiques nationales. Je sais que la commission a travaillé sur ce sujet, mais également sur un autre sujet pour les personnes porteuses du VIH, avec un certain nombre de points vraiment un peu alarmants, quand on voit la pratique de certains pays. À suivre.

Alain-Pierre, je crois, voulait poser une question.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je vais essayer. Je suis convaincu que je n'ai pas beaucoup de chances d'avoir une réponse positive, mais j'essaie.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

100 % des gagnants ont tenté leur chance !

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Le 14 juillet, tous les 14 juillet, comme vous le savez, nous allons faire la mendicité dans toutes les entreprises pour avoir un budget pour célébrer dignement le 14 juillet. Est-ce un rêve d'imaginer que nous puissions avoir enfin un vrai budget et ne

pas systématiquement aller faire la mendicité auprès des entreprises ? D'autant plus que, quand même, depuis quelque temps, depuis quelques mois, nous sommes fiers d'être Français et à l'étranger, nous avons une image qui a repris des couleurs. Est-ce que vous pourriez donc essayer de regarder si, pour l'ensemble des pays, on ne pourrait pas avoir un vrai budget pour célébrer le 14 juillet dignement ? Ai-je une chance ou n'ai-je pas de chance ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Je t'incite à déposer un projet dans le cadre du STAFE.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci beaucoup. Je repars avec une équation dont je mesure la complexité par rapport à la représentation. Mais si, nous allons faire quelque chose de bien, je pense, ensemble. Je vous souhaite de bons travaux pour la suite. Je sais que vous poursuivez. Naturellement, à disposition, notamment lorsque j'ai l'occasion de me déplacer dans les pays dans lesquels vous siégez, je le fais systématiquement, je crois. J'ai fait une tournée Océan Indien, je vous ai rencontrés ; je suis allé au Vietnam, nous nous sommes vus. Bref, j'ai beau ne pas vivre continuellement à l'étranger, chaque fois, je prends soin de vous rencontrer, parce que, voilà, vous êtes sur le terrain, les pieds sur terre et tout cela est très utile pour alimenter non seulement les réflexions, mais l'action.

Bonne continuation et à bientôt.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Ne bougez pas, s'il vous plaît, ne vous précipitez pas. Avant la photo, nous avons un petit événement à célébrer ou des remerciements à exercer et la présence du Secrétaire d'État donnera un peu plus – si je puis dire – de lustre à ce petit témoignage de remerciement.

Nous vous avons annoncé, en début de session, que Madame LE BARON allait prendre prochainement sa retraite. Je l'ai fortement encouragée à en profiter. Quand on a la chance de pouvoir prendre sa retraite, il faut le faire. Nous souhaitons, par ce petit témoignage, la remercier pour son travail, pour sa disponibilité et j'ajouterai toujours, pour l'énorme patience qu'elle a avec nous, parce que nous ne sommes pas toujours des plus faciles.

Madame, nous vous remercions.

(Applaudissements nourris).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Précision : l'énorme patience, c'est également avec les autres ministères, parce que je peux vous dire qu'elle vous défend énormément, quand il s'agit d'obtenir des réponses aux questions. C'est parfois un combat compliqué et elle le mène pour vous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'AFE.

Madame Colette LE BARON, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je suis très émue, parce que je ne m'attendais pas à cet hommage, que je ne pense pas mériter, à la vérité. Simplement, je quitte quarante ans de carrière au sein de cette administration. C'est vrai que mon idée était de repartir sur quatre ans, servir sur place, sur le terrain, à l'étranger, au milieu de vous, d'ailleurs. Mais, j'ai choisi de m'occuper de mon père et j'ai choisi par là même de tourner la page de cette activité professionnelle au service des Français de l'étranger, tant en central que dans divers

postes que j'ai faits. Alors, l'occasion de servir pendant deux ans au milieu de vous, je trouve que c'est un peu une apothéose, parce que j'ai voyagé par procuration avec vous. Ce poste à l'étranger, finalement, je l'ai démultiplié à vos contacts.

Voilà ce que je peux dire spontanément, du cœur. Merci à vous. Merci, pour cet hommage que, encore une fois, je ne pense pas mériter, et qui me touche beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Au nom de l'Assemblée, permettez-moi d'abandonner pour un instant le protocole et Colette, de vous faire la bise.

(Applaudissements).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Nous sommes tous des petites mains de la République et j'imagine ce que cela peut représenter, au regard du riche parcours qui a été le vôtre. Mais, avec l'autorisation de l'Assemblée, je pense que vous serez à vie membre d'honneur et invitée à nous rejoindre lors des moments conviviaux des prochaines Assemblées, pour ne pas perdre le fil et surtout, pour ne pas perdre les amis.

Donc, bonne nouvelle vie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

N'oubliez pas que nous avons maintenant la photo de famille. Nous sommes des amis et une grande famille.